

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

## **SEANCE DU JEUDI 02 NOVEMBRE 2017**

Le jeudi 02 novembre 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

### **Présents :**

Mesdames Christelle Beaudouin, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Aurore BIBRON, Carine MOREL et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Miguel CAMUS, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE (arrivé à 21h10), René VAUGEOIS et Denis MARCHAND.

**Absents excusés :** néant

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

## **ORDRE DU JOUR**

- I. **TARIF ASSAINISSEMENT FACTURATION ANNEE 2018**
- II. **ECOLE : COÛT - FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR UN ELEVE**
- III. **EGLISE : TRAVAUX DES PANS PRINCIPAUX DE L'EGLISE**
- IV. **ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL**
- V. **PARCOURS SPORTIFS**
- VI. **RAPPORT SECURITE TERRAIN DE FOOTBALL ET PLAINE DE JEUX**
- VII. **BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE**
- VIII. **QUESTIONS DIVERSES**

## **I. TARIFS ASSAINISSEMENT FACTURATION ANNEE 2018**

Christelle Beaudouin présente au conseil un point au 30/10/2017 de la situation du budget assainissement qui est excédentaire que ce soit pour la section investissement et la section fonctionnement.

Comme chaque année, il convient de valider les tarifs assainissement 2018 (abonnement 2018 et redevance calculée sur la consommation en eau potable 2017).

Christelle BEAUDOUIN propose donc, au vu des chiffres présentés, de maintenir les tarifs 2017 (tarif de l'abonnement et le prix au mètre cube) pour l'année 2018.

**DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés pour l'année 2018, soit :**

- Abonnement à 28,5 € HT
- 0,85 €/m<sup>3</sup> HT d'eau potable consommé en 2017.

Pour la Participation au financement de l'Assainissement Collectif (la PAC), Christelle BEAUDOUIN propose d'actualiser cette participation à un montant de 1 000 € pour tout nouveau raccordement au réseau d'eaux usées. Pour information, les derniers travaux réalisés sur la commune pour une mise en place d'une boîte de branchement et pour raccordement au réseau d'eaux usées ont été chiffrés à 1 500 €.

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, un montant de 1000€ pour la participation à l'assainissement collectif.**

## **II. ECOLE : COÛT - FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR UN ELEVE**

Aurore BIBRON présente le coût de fonctionnement de l'école de Commer pour l'année 2016/2017, qui s'avère plus élevé que l'année 2015/2016.

Le coût de revient global pour un enfant est de 524,57 € soit pour les classes maternelles (71 élèves) 1002,59 € et pour les classes élémentaires (107 élèves) 207,38 €.

Il convient de préciser que ce calcul est nécessaire pour évaluer la participation financière des communes extérieures qui inscrivent leurs enfants dans notre école.

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le calcul du coût de revient pour un élève qui s'élève à 1 002,59 € pour un élève de maternelle et 207,38 € pour un élève en classe élémentaire.**

## **III. EGLISE : TRAVAUX RELATIFS AUX PANS PRINCIPAUX DE L'EGLISE**

Lors du conseil du 27 avril dernier, Mickael Delahaye informait le conseil des travaux à réaliser pour la réfection des pans principaux du toit de l'église.

Le devis de la société Launay s'élève pour un montant total de 23 644,02 € HT

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le lancement des travaux pour un montant total de 23 644,02 € HT**

#### IV. ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL

Mickaël Delahaye présente au conseil les devis pour l'éclairage en technologie LED du terrain de football :

	Elitel	Santerne
2 Mats LED	27 048,5 € HT	20 920,8 € HT
4 Mats LED	41 613,25 € HT	38 915,6 € HT

Mickaël Delahaye propose au conseil, de valider le devis de la société Santerne pour la mise en place de deux mats LED pour un montant de 20 920,80 € HT. Pour rappel, dans le contrat de ruralité avec Mayenne Communauté, la commune bénéficierait d'une aide de 6 998 € pour ce projet.

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Santerne pour la mise en place de 2 mats LED pour un montant total de 20 920,80 € HT.**

#### V. PARCOURS SPORTIFS

Mickaël Delahaye présente au conseil un devis de la société MEFRAN pour différentes fournitures et ce après avoir comparé plusieurs offres équivalentes sur internet :

Désignation	Prix HT	Délibérations du conseil
Lot de 6 bancs opéra douglas	990€ HT	<b><u>Délibération</u> : Le conseil valide, à l'unanimité, l'achat du lot de 6 bancs opéra douglas pour un montant de 990€ HT.</b>
Lot de 3 tables pique nique New Douglas dont une PMR	990€ HT	<b><u>Délibération</u> : Le conseil valide, à l'unanimité, l'achat du lot de 3 tables pique nique New Douglas dont une PMR pour un montant de 990€ HT.</b>
Parcours de santé structure pin traité autoclave classe IV (comprenant échelle double, saute mouton, barres à ramper, barres parallèles, mât à grimper, barres d'exercices, barre d'équilibre, double escalade, saut de haies et 9 panneaux silhouette) qui serait à poser le long de la voie verte	3 890€ HT	<b><u>Délibération</u> : Le conseil valide, à la majorité avec 12 voix pour et 3 abstentions, l'achat du parcours de santé sous réserve que les agents puissent le monter pour le printemps 2018.</b>

#### VI. RAPPORT SECURITE TERRAIN DE FOOTBALL ET PLAINE DE JEUX

Mickaël Delahaye présente et informe le conseil des rapports de contrôle suivants :

- Terrain de football qui ressort satisfaisant sur tous les points.
- Plaine de jeux avec un avis non satisfaisant sur le panier de basket du terrain multisports qui est fissuré et quelques remarques sur des peintures abimées.

Le dossier est suivi par Damien Couilleaux qui prend en charge les différentes remarques du rapport de contrôle. Une demande de devis pour le panier de basket est en cours et le renouvellement de certains filets de buts du terrain de foot.

## **VII. BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE**

Mickaël Delahaye présente au conseil une décision modificative n°1.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Repas des aînés**

Mesdames Giffard et Téreau, représentantes de la commission du CCAS, sont présentes et proposent deux menus différents au conseil concernant le repas des aînés qui aura lieu le samedi 25 novembre 2017 à la salle des Lilas.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 8 voix pour, le menu à 22 €.

Les conseillers municipaux bénévoles pour participer au service de ce repas sont les suivants : Aline Lebreton, Stéphane Manceau, Christelle Beaudouin, Aurore Bibron et Damien Couilleaux.

Le service est prévu de 11h30 à 17h30.

Le menu est proposé comme l'année passée par « Chez Sam » et est composé (par personne) de :

Apéritif : kir avec 5 toasts,

Entrée : Terrine aux trois poissons sur lie de salade avec tomates, macédoine, un ½ œuf, crevettes et sauce froide,

Trou normand,

Plat : Filet de porc à la bière, haricots verts, pommes Duchesses,

2 fromages et salade,

Dessert : Charlotte aux fruits rouges et son coulis dressée avec mandarines,

Café arrosé

Vin : Muscadet sur lie et Bordeaux

Le prix proposé par « Chez Sam » est de 22 € par personne.

Le mousseux sera offert par Mickael Delahaye.

Il est décidé, à la majorité, de ne pas demander de participation financière aux participants.

➤ **Droit de préemption urbain : 3 rue des Tisserands**

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain au profit de la commune de Commer

➤ **Projet Mayenne Habitat**

Mickael Delahaye présente au conseil un courrier de Mayenne Habitat pour le projet de 4 logements T2/T3 sur la parcelle située près de l'école (entre la rue du Muguet et chemin de traverse)

**DELIBERATION**: le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'accès pour trois logements par la rue du Muguet.
- accorde l'emprise foncière nécessaire à la construction sur la parcelle communale.

➤ **Certificat d'urbanisme**

- **Mr Hisland 3 rue des Perrières**

Suite à une précision nécessaire lors du conseil du 05 octobre dernier sur l'extension des réseaux (électriques, eau potable et eaux usées).

**DELIBERATION**: Le conseil municipal ne valide pas, à l'unanimité, la prise en charge de l'extension de réseau électrique par la commune.

- **Mr Boittin lieu dit « les caves »**

Suite à une demande d'un certificat d'urbanisme au lieu dit "Les Caves", l'urbanisation de 6 parcelles privées pourraient obliger la collectivité à mettre en place un transformateur électrique qui occasionnerait un coût non négligeable pour la collectivité. A plusieurs reprises M. Le Maire a relancé une demande auprès d'ENEDIS pour connaître l'évaluation du coût d'extension de réseaux concernant cette demande pour éclaircir cette problématique mais celle-ci est restée sans suites. M. Le Maire va recontacter ENEDIS pour évaluer le coût d'une prestation d'étude de faisabilité pour ce projet d'urbanisme.

➤ **Délibération : Taxe d'aménagement**

Mickaël Delahaye reporte ce dossier au prochain conseil.

➤ **Prestation de service : Déneigement**

Mickael Delahaye présente au conseil un courrier du département concernant leur collaboration avec l'entrepreneur de Commer concernant le déneigement pour cet hiver.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal confirme, à l'unanimité, avoir pris connaissance du courrier du département.

➤ **Réflexion sur le nom « Chemin de traverse »**

La réalisation prochaine des logements Méduane Habitat nécessite une nouvelle numérotation dans le chemin de traverse.

Considérant que depuis la mise en place d'un sens unique pour résoudre les problèmes de stationnement à l'école, la notion de « Chemin de traverse » perdait un peu de son sens, qu'il est parfois difficilement identifiable pour les intervenants extérieurs de distinguer précisément ce lieu et qu'une nouvelle numérotation (1 chemin de traverse, 2 chemin de traverse,...) serait peut-être peu élégante, Mickael Delahaye propose trois dénominations pour cette rue :

- Chemin de traverse,
- Rue Jules Verne
- Rue de l'école

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à la majorité, la nouvelle dénomination « rue Jules Verne » avec 11 voix pour.

**(Détail** : chemin de traverse : 2 voix, rue Jules Verne : 11 voix, rue de l'école : 1 voix et 1 abstention).

➤ **Numérotation des maisons (terrain CIL)**

**DELIBERATION**: Le conseil municipal valide, à l'unanimité la numérotation proposée au plan présenté lors de la séance.

➤ **Plan d'eau**

Mickael Delahaye présente deux devis pour l'entretien du plan d'eau pour la remise en place des berges et l'apport de roches nouvelles si nécessaires :

	<b>Giffard terrassement</b>	<b>Salmon</b>
Pelle chenille	92 € l'heure HT	90 € l'heure HT
Fourniture et transport d'enrochement	21 € la tonne HT	22 € la tonne HT

Considérant qu'il est difficile d'évaluer l'ampleur des travaux qui sont à réaliser, il est proposé d'octroyer une enveloppe prévisionnelle dans un premier temps.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de prévoir une base de 3 000€ de travaux et retient l'entreprise SALMON pour cette prestation.

➤ **Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor**

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, d'indemniser la comptable à hauteur de 50% du montant sollicité.

**Détail** :

- 100% de l'indemnité : 0 pour
- 75% de l'indemnité : 0 pour
- 50% de l'indemnité : 7 pour
- 25% de l'indemnité : 4 pour
- 0% de l'indemnité : 3 pour
- 1 abstention

➤ **Déviation Moulay-Mayenne**

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les plans de la déviation Moulay-Mayenne.

➤ **Bascule Commer**

Denis Marchand informe le conseil que la bascule a été détériorée suite à une mauvaise manœuvre d'un véhicule lourd.

Il propose de mettre des blocs de chaque côté.

René Vaugois est chargé d'étudier le dossier et refera un point lors du prochain conseil.

➤ **Association Football : Frais de ménage (90 €) suite à la soirée de l'association d'octobre dernier**

**DELIBERATION** : Le conseil municipal ne valide pas, à la majorité (3 pour la facturation, 4 contre et 8 abstentions), le fait de facturer les frais de nettoyage supplémentaires de la salle des Lilas à l'association foot.

➤ **Invitation par les AFN à la commémoration du 11 novembre prochain à 10h45**

Pour rappel, le conseil municipal et la population sont invités à ce rendez vous de reconnaissance de ceux qui se sont battus pour la paix.

➤ **Projet de maison secondaire de santé**

Après avoir pris connaissance de différents éléments pour faire reconnaître le projet de maison secondaire de santé par l'ARS, condition obligatoire pour espérer obtenir potentiellement 50% de subventionnement de l'opération présentée lors du précédent conseil, il semble peu probable que ce projet puisse être validé en l'état.

Aussi, face à ses contraintes, il est proposé de revenir à l'estimation initiale comprenant l'aménagement du rez de chaussée uniquement et de présenter ce dossier dans la cadre des subventions DETR relatives aux opérations de revitalisation de centre bourgs qui sont aidées à hauteur de 30%.

Le coût estimatif des travaux est de 118 021,44 € HT plus frais d'honoraires 9 441,72 € HT

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet initial d'aménagement de l'ancienne école pour un montant total de 127 463,16 € HT et la présentation de celui-ci dans le cadre des subventions DETR au titre des opérations de revitalisation de centre bourgs.

*Il est 01h20, la séance est levée.*